



PREPARATORY ACTION

'CULTURE IN EU EXTERNAL RELATIONS'

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Engaging the World: Towards Global Cultural Citizenship



An initiative funded
by the European Union

preparatory action
CULTURE in EU EXTERNAL RELATIONS

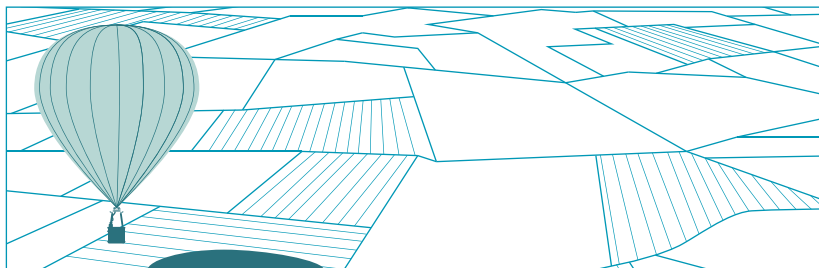


www.cultureinexternalrelations.eu

© European Union, 2014

Reproduction is authorised provided the source is acknowledged.

Ce document a été préparé pour la Commission européenne;
néanmoins, il reflète uniquement l'avis des auteurs
et la Commission ne saurait être tenue responsable
de toute utilisation qui serait faite des informations
qu'il contient.



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport est le résultat d'une enquête de six mois, pierre angulaire de l'Action préparatoire « La culture dans les relations extérieures de l'UE ». L'enquête a couvert 54 pays – les 28 États membres de l'UE, les 16 pays de la politique européenne de voisinage¹ et les 10 partenaires stratégiques.² Elle a mis à jour l'extraordinaire potentiel que représente la culture pour les relations internationales de l'Europe et exploré la façon dont les acteurs européens ont déjà déployé la culture et l'expression culturelle dans leurs multiples relations avec leurs homologues des pays tiers. Ces acteurs européens comprennent des États membres, des artistes et autres professionnels du monde des arts et du secteur culturel (souvent désignés par le terme « opérateurs culturels » dans les cercles européens), des organismes de la société civile actifs dans la production et/ou la diffusion culturelle, le monde des affaires et, dans une certaine mesure, les institutions européennes.

L'enquête a également analysé comment les parties prenantes des pays tiers ont coopéré avec ces acteurs culturels européens et comment elles perçoivent leurs relations avec l'Europe. Elle a levé un voile sur leurs aspirations et leurs attentes pour le futur. Elle a confirmé que de nombreux citoyens du monde entier tenaient vraiment à s'engager culturellement avec l'Europe. Elle a montré ce qui les attire dans le « discours » européen, pour utiliser un terme en vogue, notamment la diversité culturelle européenne, les valeurs fondamentales comme la liberté d'expression, et le dynamisme des industries culturelles et créatives européennes.

1 Les pays de la PEV sont les suivants : Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Moldavie, Palestine, Syrie, Tunisie et Ukraine.

2 Partenaires stratégiques : Brésil, Canada, Chine, Inde, Japon, Mexique, Russie, Afrique du Sud, Corée du Sud et États-Unis d'Amérique.

L'enquête a toutefois aussi révélé que de nombreuses positions internationales privilégiées de l'Europe sont confrontées à la concurrence de plus en plus âpre d'autres pays et régionaux. Elle valide dès lors pleinement l'engagement de l'Union européenne à *renforcer le rôle de la culture dans les relations extérieures de l'UE et de ses États membres* – et de leurs sociétés – et le processus lancé en 2007 par la « Communication relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation » de la Commission européenne, adoptée en 2008 par le Parlement et le Conseil.³

Le rapport montre comment les États membres, leurs nombreuses institutions, souvent indépendantes, et leurs sociétés civiles culturelles, et les institutions européennes ont forgé avec les pays et régions partenaires des liens de coopération et d'échange dans différents domaines de l'expression culturelle et intellectuelle. Ces liens intéressent non seulement les différents domaines des arts et du patrimoine, mais aussi l'enseignement supérieur, en particulier les facultés des lettres. Si les Européens ont déjà réussi à montrer au monde que leur espace commun est un espace de créativité et de diversité culturelles, l'enquête révèle qu'il est temps à présent qu'ils dépassent la simple « représentation » et qu'ils coopèrent avec le reste du monde en encourageant l'*apprentissage* et le *partage mutuels*. Une telle réorientation impliquerait de travailler dans un esprit de *citoyenneté culturelle mondiale* qui reconnaît les droits culturels communs mais aussi les responsabilités partagées dans ce domaine, fondées sur l'accès et la participation de tous dans un cadre de solidarité cosmopolite.

Et comment pourrait-il en être autrement, dans un monde où la pratique culturelle est de plus en plus transnationale et transcontinentale, puisque tout en restant ancrés dans leur propres cultures, les artistes et les talents créatifs du monde entier exploitent des répertoires, des méthodes et des stratégies mondialisées ? Dans ce monde multipolaire, le défi pour l'Europe est de rester fidèle à son identité, tout en continuant à se positionner avec créativité dans un monde globalisé d'identités fluides et multiples, en perpétuelle transformation culturelle et sociale. La révolution numérique, le développement exponentiel des réseaux sociaux et les changements politiques et sociaux majeurs aux quatre coins du monde sont ici les forces positives de cette transformation. Mais cette mondialisation a aussi un revers. En Europe et ailleurs dans le monde, les acteurs culturels sont confrontés à une concentration de plus en plus marquée du pouvoir et de la propriété dans les mains de méga-conglomérats transnationaux et d'un petit nombre de villes et de régions privilégiées. Cette concentration restreint

3 « Résolution du Conseil du 16 novembre 2007 relative à un agenda européen de la culture », Journal officiel de l'Union européenne (2007/C 287/01). Disponible en ligne sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2007:287:0001:0004:FR:PDF>

déjà la liberté culturelle et la créativité. Et elle risque de limiter les possibilités d'échanges culturels transnationaux à moins que des mécanismes soient mis en place pour promouvoir la création d'entreprises culturelles locales et à petite échelle.

Le rapport montre comment le renforcement de la coopération culturelle avec le reste du monde peut servir les *intérêts* ainsi que les *idéaux* de l'UE et de ses États membres, au bénéfice, qui plus est, du dialogue interculturel et de la solidarité mondiale. Un tel engagement au plan culturel renforcerait le respect pour la diversité culturelle et son affirmation, tout en stimulant les échanges, les investissements et la compétitivité. L'innovation et le développement seraient ainsi également encouragés, comme le prévoit la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, à condition toutefois que l'UE parvienne à mettre en œuvre certaines dispositions clés de ce traité international plus efficacement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici. Le rapport met également en avant la *valeur ajoutée intrinsèque* de l'essor de la culture et la richesse des échanges culturels ; valeur ajoutée intrinsèque de plus en plus reconnue aux quatre coins du monde.

S'appuyant sur l'enquête, le rapport souligne quelles sont à ce jour les *forces* et les *faiblesses* des relations culturelles de l'UE avec le monde, les *opportunités* encore inexploitées ainsi que les *obstacles* qu'il faudra lever. Il présente des enseignements clés pour l'élaboration de politiques dans ce domaine. Il identifie et explore comment les ressources culturelles, lorsqu'elles sont déployées dans un esprit de citoyenneté culturelle mondiale, peuvent permettre de dégager des outils clés pour renforcer et étendre les relations extérieures de l'UE, de ses États membres et de leurs acteurs du secteur public et de la société civile. Il révèle également qu'une stratégie fondée sur la culture peut offrir une forte valeur ajoutée à ces différents acteurs européens. Il propose une feuille de route pour la mise en œuvre d'une telle stratégie, décrivant les principes qui doivent guider ce type d'engagement culturel international.

Le chapitre « Recommandations pour des orientations possibles » identifie les **éléments constitutifs clés** d'une approche qui réunirait de multiples parties prenantes – États membres de l'UE, secteur culturel européen et société civile, monde des entreprises et institutions européennes – pour leur apporter à tous des avantages (approche « gagnant-gagnant »).

La première série d'éléments concerne les principes clés des valeurs et la méthode. Les **principes fondés sur les valeurs** incluent la réciprocité et la mutualité, notamment l'écoute et l'apprentissage mutuels ; une promotion plus active de la diversité culturelle dans l'esprit de la Convention de

l'UNESCO de 2005 ; le respect de la liberté d'expression, la réflexion critique et le débat ouvert, notamment en ce que concerne la façon dont les artistes et opérateurs culturels s'approprient, dans leur diversité, les valeurs européennes essentielles, et les adaptent. Bref, « Les Européens doivent être prêts à demander à l'Autre ce qu'il ou elle souhaite vraiment ».⁴

S'agissant de la **méthode**, le rapport insiste sur la nécessité **de concilier responsabilité publique et pratique autonome des créateurs culturels et de leurs organisations**. La planification et la mise en œuvre des relations culturelles devraient dès lors associer d'emblée toutes les parties prenantes du monde de la culture, y compris les partenaires des pays tiers : la « co-création » de nouveaux projets est à la base de l'établissement de liens profonds et durables. En outre, comme toute véritable relation culturelle s'épanouit sur le long terme, il n'y a pas de solution miracle ou de solution générale dans ce domaine : les schémas des relations culturelles doivent être modulés au cas par cas. Ces relations ne doivent pas se limiter à la présentation de cultures européennes à d'autres et vice versa, même si cet aspect est bien sûr important. Au contraire, elles doivent donner la priorité au partage des expériences diverses et multiples de l'Europe dans le domaine du développement des capacités et de la gouvernance culturelle. Enfin, il y a peu à attendre du déploiement de la culture dans les relations extérieures si les procédures de demandes de financement européen ne sont pas considérablement simplifiées et rendues plus accessibles.

Le rapport étudie aussi comment les impératifs de diversité et de points communs européens peuvent être conciliés. Pour permettre à la riche diversité des cultures européennes de s'épanouir et servir des intérêts européens plus généraux, il faut renforcer la communication et la coordination stratégiques ; améliorer l'efficacité de la dimension transnationale plutôt que de renforcer encore la bureaucratie. L'UE elle-même doit trouver une cohérence entre ses différents outils et instruments et les entités et acteurs qui en sont responsables. Étant donné que les relations extérieures resteront principalement de la compétence des États membres, les avancées dépendront également de la réalisation de la **complémentarité subsidiaire**, via laquelle les institutions européennes aident les États membres et les organisations spécialisées à proposer des projets « européens », qui sont davantage que la somme d'un grand nombre de projets nationaux.

À la lumière de ces principes, le dernier chapitre présente une série de **recommandations opérationnelles**. Celles-ci concernent aussi bien les **innovations** dans la pratique de la culture dans les relations extérieures que

4 Sir Martin Davidson, Directeur exécutif du British Council, lors de la Conférence internationale de Bruxelles, le 8 avril 2014.

les **mécanismes** à mettre prioritairement en place. Ces recommandations peuvent être résumées comme suit :

1. Un cadre stratégique, du personnel dédié et une coordination appropriée doivent être mis en place. Pour mettre en place ce cadre stratégique, les acteurs clés (institutions européennes) devraient adopter un mécanisme de coordination à la fois simple et solide au sein du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), opérant au niveau de toutes les directions générales concernées de la Commission européenne qui sont en communication et en contact avec les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux ainsi qu'avec la société civile. Du personnel expérimenté dans le domaine culturel devrait être affecté aux Délégations concernées de l'UE afin de construire et de faciliter les relations culturelles.

2. Gouvernance : les structures et le mode opératoire des institutions européennes doivent être suffisamment flexibles pour s'adapter à un système conjoint et multidimensionnel de gouvernance. La « gouvernance à géométrie variable » doit être l'objectif. Le processus décisionnel doit garantir la transparence, l'efficacité et la responsabilité et ne pas répondre aux seuls intérêts des parties prenantes, mais aussi à ceux de leurs partenaires de la culture. Le rôle de facilitateur de l'UE doit promouvoir un dialogue réellement ouvert. Le plaidoyer de l'UE en faveur de valeurs spécifiques doit être reconnu et rendu explicite, afin que le respect et la confiance puissent servir de base solide à l'engagement avec d'autres acteurs.

3. De nouvelles méthodes de financement et de collecte de fonds doivent être activement recherchées, comme le cofinancement, le financement groupé, les partenariats public-privé, l'association de prêts et de subventions et la mise en place de fonds de fiducie. Le rôle du secteur privé, des organisations philanthropiques, du sponsorship d'entreprise et autres organismes de financement indépendants doit être repensé et adapté aux exigences des relations culturelles internationales. Le potentiel de ces méthodes de financement est encore plus évident dans des domaines comme ceux des industries culturelles et créatives, et dans les pépinières d'entreprises dans les zones dans le besoin, comme les zones urbaines.

4. Les ressources doivent être mises en commun, dans un esprit de complémentarité « intelligente » fondée sur une coopération négociée entre les États membres, notamment via leurs instituts et attachés culturels à l'étranger, et au travers aussi d'une multitude de liens et de

réseaux culturels de la société civile qui œuvrent parallèlement aux gouvernements.

5. Il faut améliorer la communication, une communication capable de partager le sens de l'engagement des sociétés européennes en faveur de l'essor de leurs secteurs culturels et expliquer clairement pourquoi l'UE s'est elle-même aussi engagée à renforcer le rôle de la culture dans les relations extérieures. La diplomatie publique européenne doit faire preuve d'imagination dans sa communication avec un large éventail d'audiences sur les possibilités offertes par l'UE, les États membres et autres acteurs/institutions dans le domaine des relations culturelles. Il convient donc de promouvoir le multilinguisme dans les rapports de l'UE avec le reste du monde et non pas uniquement à l'intérieur de ses frontières.

6. Les obstacles à la mobilité doivent être éliminés afin de renforcer les relations culturelles et de promouvoir un flux plus dense de créativité, comme le prévoyait la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Pour cette raison, le réexamen du régime de visa applicable aux opérateurs culturels doit devenir une priorité pour les États membres et l'UE.

7. Le renforcement de la société civile dans les pays en pleine mutation sociale et politique doit être une priorité culturelle pour l'Europe. Il est essentiel de déployer davantage de ressources par le biais de canaux non-gouvernementaux, en d'autres termes de « personne à personne ». C'est particulièrement nécessaire dans les pays dont les politiques ou le financement publics ne sont pas clairement définis.

8. Il faut améliorer le lien avec les cultures des jeunes. Les relations culturelles internationales ne sont pas en phase avec les intérêts et les pratiques culturelles des jeunes. Aucune stratégie européenne future ne peut porter ses fruits si elle ne s'inscrit pas dans le contexte culturel dans lequel les jeunes du monde entier construisent leurs aspirations et poursuivent leurs rêves et/ou si ses agents ne tiennent pas ou ne parviennent pas à promouvoir de nouvelles formes et expressions culturelles. Dans le même ordre d'idées, l'UE doit également mettre en place des programmes d'échange en faveur des jeunes, aussi bien dans le domaine de l'éducation que de la culture. C'est également dès l'école primaire en Europe qu'il faut semer les graines du développement de la connaissance d'autres cultures et de la sensibilisation à celles-ci.

9. Priorité aux villes : dans tous les pays tiers, les acteurs culturels des villes, petites ou grandes, tiennent particulièrement à travailler en

réseau avec leurs homologues européens, échanger avec eux des biens et des services culturels ou apprendre grâce à leurs expériences et leurs compétences. Cette demande de relations avec d'autres villes est également très présente dans les villes européennes, qui peuvent partager avec le reste du monde l'expérience de l'UE du programme des Capitales européennes de la culture.

10. Modèles alternatifs d'apprentissage transnational par les pairs : ces formes de collaboration fondées sur l'échange relèveraient d'une sorte de « commerce culturel équitable » tant souhaitée et pourraient offrir de précieuses expériences d'apprentissage mutuel. Ces partenariats pourraient rassembler des artistes, des gestionnaires de la culture, des journalistes, des écrivains, etc.

11. Approches alternatives d'émancipation des acteurs culturels locaux : l'UE pourrait essayer de développer de nouvelles formes de coopération entre organisations culturelles et/ou fondations bien établies et les acteurs locaux des pays tiers.

12. Le suivi et l'évaluation exigent aussi une nouvelle « culture », si l'on peut dire, de mesure et d'évaluation de référence. De nombreuses initiatives institutionnelles échouent faute de disposer de tels outils qui permettent d'identifier les obstacles et les impasses. C'est aussi vrai pour les relations culturelles internationales que pour tout autre domaine.

Le rapport indique également que ces recommandations devraient être testées via la conception et le lancement, en 2014, d'une série de *projets pilotes*. Il propose dès lors, à titre d'illustration, quelques pistes pour des projets dans les domaines suivants : ateliers de développement de stratégies culturelles conjointes ; programme conjoint de traduction ; mise en place de « Plateformes créatives européennes » dans les économies émergentes ; développement des compétences commerciales et dans le domaine des exportations pour le secteur des industries créatives et culturelles ; programme de mise en réseau de jeunes entrepreneurs créatifs ; formation à la gestion culturelle ; coopération interurbaine ; développement d'un outil d'information en ligne pour promouvoir les relations culturelles ; initiative bien structurée de Festivals du cinéma européen et, enfin, mise au point d'une indice quantitatif des relations culturelles de l'UE.

Le rapport insiste pour que ces projets soient évalués et leurs résultats communiqués d'ici à 2017/2018, de façon à pouvoir produire une nouvelle série de recommandations révisées. Cette phase d'évaluation coïnciderait avec d'autres processus politiques européens, notamment l'examen à mi-parcours des Perspectives financières. L'expertise de nombreux partenaires

sera nécessaire à l'échelon européen, notamment celle du SEAE, travaillant en étroit partenariat avec les services de la Commission, notamment ceux en charge de la culture, et celle des délégations de l'UE, ainsi que celle des États membres et de leurs principaux réseaux et organisations culturelles, comme EUNIC.

Les conclusions et les recommandations du Consortium tiennent en **8 messages clés** :

1. Les relations culturelles **peuvent réellement accroître l'influence et l'attrait de l'UE** dans le reste du monde et améliorer la sensibilisation, au sein même de l'Europe, à d'autres cultures et la capacité d'en tirer des enseignements.
2. **En Europe comme dans les pays tiers, il existe une réelle demande pour un renforcement et une amélioration des relations culturelles européennes avec le reste du monde**, bénéfique à la prospérité et au développement humain pour tous.
3. Il faut pour cela que l'UE mette au point une **stratégie de relations culturelles internationales** cohérente. Toutefois, une telle stratégie devra tenir compte du fait que les citoyens des pays tiers ne sont pas totalement satisfaits de l'approche actuelle de l'Europe en la matière. Ils souhaitent que les Européens s'engagent autrement avec eux, en misant sur l'**écoute**, le **partage** et la **co-création**, au lieu de les voir projeter les différentes cultures nationales dans une logique de pure « représentation ».
4. Toute stratégie de ce type devra être bien plus en phase avec les **intérêts et pratiques culturelles des jeunes**, qui communiquent de plus en plus entre eux et créent des communautés d'intérêts et d'engagement à l'échelon transnational par le biais des outils numériques et des réseaux sociaux.
5. Les institutions européennes, les agences de relations culturelles nationales et la société civile culturelle doivent coopérer pour élaborer ensemble une stratégie à la fois « transversale » et intégrée à différents secteurs et qui respecte également les idées et les idéaux de la **citoyenneté culturelle mondiale : réciprocité, mutualité et responsabilité conjointe**.
6. Une telle stratégie exige une volonté et un engagement politiques. Elle doit aussi être correctement financée au titre du budget européen.

Et elle doit être essentiellement mise en œuvre par les professionnels de la culture.

7. Une série de **prototypes et de projets pilotes** doivent être immédiatement mis sur les rails pour documenter et lancer la stratégie. Les projets sélectionnés doivent également déclencher un processus de changement transformatif quant à la façon dont les relations culturelles internationales de l'Europe sont conçues et mises en œuvre.

8. La stratégie doit définir des **objectifs clairs, des priorités et des résultats réalistes**. Dans le même temps, étant donné qu'il faudra du temps pour qu'elle ait un impact durable sur les relations culturelles extérieures, cette stratégie devra être **mise au point et s'inscrire dans la durée**.

En bref, le rapport met au jour le potentiel considérable de la culture dans le monde multipolaire et en rapide mutation de ce XXI^e siècle. Ne pas exploiter et maximaliser dès maintenant ce potentiel serait une triste occasion manquée pour l'Europe.

